

**DÉCISION DU MAIRE
N° 2024/068**

**MARCHE A BONS DE COMMANDES
TRAVAUX DIVERS EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 4 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 du 23 juillet 2020 alinéa n°4 donnant délégation de pouvoir à M. le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 500 000,00 € HT ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de passer un marché de commandes pour assurer les travaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été lancée suivant la procédure adaptée en date du 7 juin 2024 avec une remise des offres fixée au 24 juin 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une seule offre a été remise ;

CONSIDÉRANT l'avis donné par la commission de la Commande Publique qui s'est réunie le 26 juin 2024 ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : de **SIGNER** le marché à bons de commandes avec le groupement LATHUILLE-BARRACHIN sise route de Thônes 74450 SAINT-JEAN-DE-SIXT pour les travaux d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales.

ARTICLE 2 : L'accord cadre fera l'objet de bons de commandes dont les prix figurent dans le bordereau des prix unitaires.

ARTICLE 3 : L'accord cadre à bons de commandes prévoit un montant annuel minimum de 20 000 € HT et un montant maximum de 120 000 € HT.

ARTICLE 4 : Le marché est passé pour une durée d'une année, reconductible trois fois.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site internet de la Mairie.

THÔNES, le 2 juillet 2024

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉCISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 4 JUL. 2024
ET PUBLICATION LE - 5 JUL. 2024

Le Maire,

Pierre BIBOLLET